

# Budget Primitif 2025 de la commune de GANDELU

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet : [www.gandelu.com](http://www.gandelu.com).

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

## - Budget global (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement	Investissement	Total
COMMUNE DE GANDELU	701 409,65	233 165,00	934 574,65
<b>Total</b>	<b>701 409,65</b>	<b>233 165,00</b>	<b>934 574,65</b>

\* Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques

Le budget 2025 a été voté le 4 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

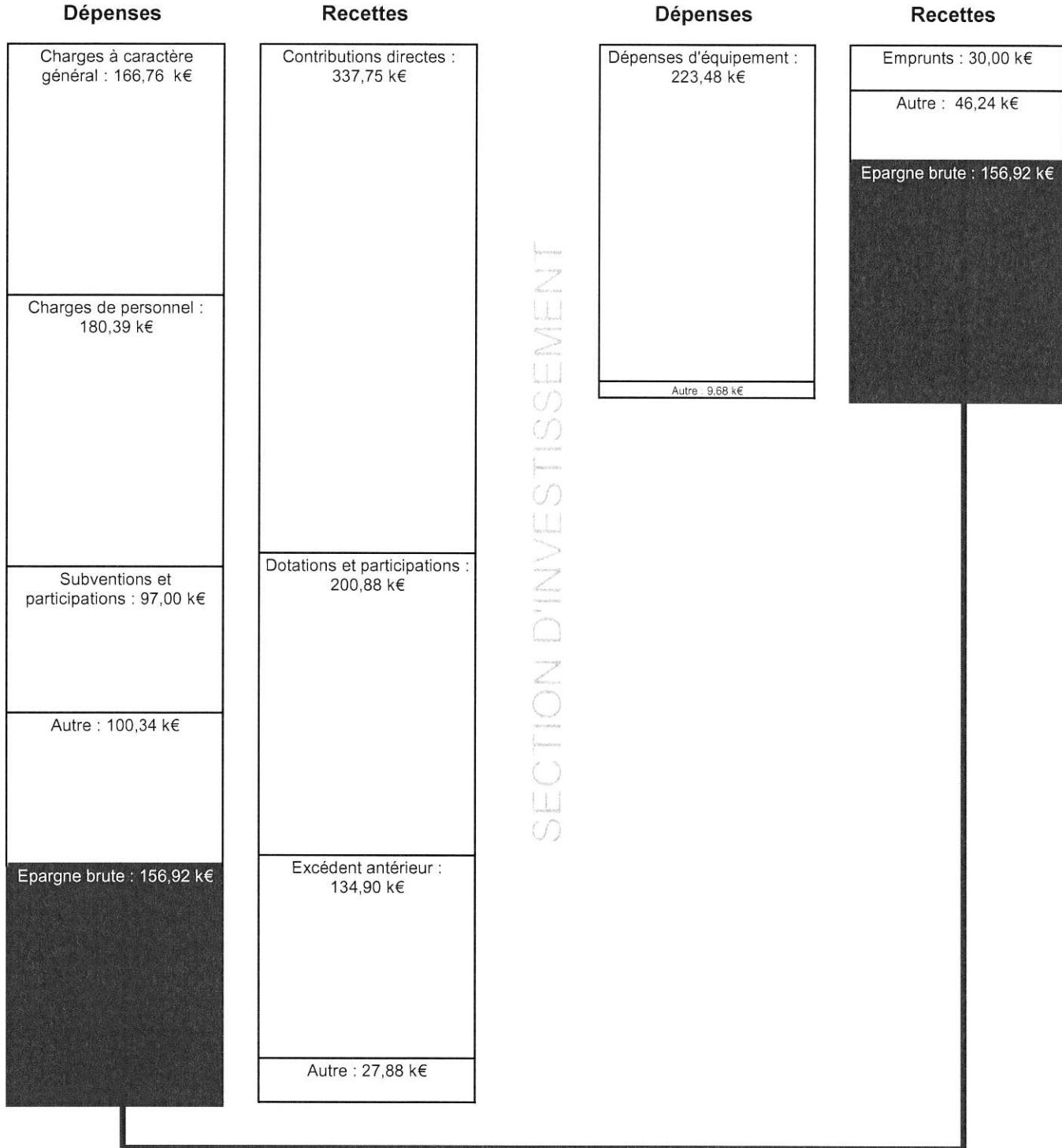
Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible ;
- d'offrir des services de qualité aux habitants de la commune.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), incluant les rémunérations des agents, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de fournitures, les prestations de service, les subventions versées aux associations ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## - Représentation graphique du budget principal -

### SECTION DE FONCTIONNEMENT



Le Budget 2025 prend en compte :

- Le non renouvellement du CDD du service technique
- L'augmentation de la cotisation du SISVC
- La suppression de la dotation de solidarité versée par la CARCT
- Des taux d'imposition identiques à 2024
- Un prêt de 30 000 € sur 5 ans pour financer les travaux de gravillonnage bicoche de la route des Glandons
- Les travaux d'investissement suivants : poutre d'accotements et gravillonnage bicoche de la route des Glandons, trottoirs de la rue des cytises et de la rue de la colline, bordures du chemin du plan, réfection des toitures de la chaufferie et du garage de l'école, rénovation d'une classe, installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente

## - Dette -

*Tableau synthétique*

	Encours de la dette
COMMUNE DE GANDELU	40 461,99
Total	<b>40 461,99</b>

La commune a un emprunt en cours pour les travaux de sécurité dans la traversée du village (jusque décembre 2034). Un emprunt de 30 000 € sur 5 ans sera contracté pour financer les travaux de voirie.

Capacité de désendettement (Encours de la dette / capacité d'autofinancement) tous budgets confondus : 0,13 an(s)

*Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus*

